**Règlement SWIMRUN des près du Hem**

**Article 1 - L’Organisation**

Le SwimRun des Près du Hem est organisé par l’association « Team GO FAST ».

**Articles 2 - Conditions générales**

Tous les concurrents s’engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription. Les concurrents participent à leurs propres risques et ne peuvent pas tenir l'organisation responsable de tout accident pouvant survenir pendant la course.

**Articles 3 - Présentation des courses**

Nous vous rappelons que le SwimRun se déroule en milieu naturel. Il demande donc un certain niveau d’entraînement et une bonne condition physique.

L’épreuve se déroule en un enchaînement de sections course à pied et natation, sans arrêt du chronométrage, et d’un trait.

Le parcours « courte distance » sera composé de 2 boucles de 5 km et le « longue distance » de 4 boucle de 5km.

Les concurrents participent librement et à leurs propres risques. L’organisation et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d’accidents, vol ou perte de matériel et/ou objets personnels.

**Articles 4 - Modalités d’inscriptions**

Pour participer, votre équipe doit être constituée de deux personnes (2 hommes ou 2 femmes ou mixte : 1 homme et 1 femme) capables de nager et courir. L’âge minimum, l'année de l'épreuve, est de 16 ans pour le S, et 18 ans pour la M.

Le SwimRun courte distance S est autorisé à partir de 16 ans, à condition que l'autorisation parentale présente sur le certificat médical type fournit par l’organisation, soit complétée et signée par le concurrent mineur et son responsable légal. Si cette condition n’est pas respectée, l’organisation ne pourra valider l’inscription.

 L’équipe est autorisée de modifier un des deux concurrents (en cas de blessure, forfait…), jusqu’à 2 jours avant l'évènement.

Pour vous inscrire, chaque concurrent devra fournir :

-      Pour les licenciés triathlon : une licence fédérale de Triathlon valide (2019).

-     Pour les non licenciés triathlon : un certificat médical de moins d'1 an attestant l’aptitude du concurrent à l’épreuve : « Apte à la pratique du SwimRun ou du Triathlon, en compétition » et devra s'acquitter d'un Pass' journée FFTri (coût en sus 2€).

  Pour tous les dossiers incomplets, les organisateurs ne pourront pas valider l’inscription et ne vous autoriseront pas à prendre le départ de l’épreuve.

Lors de l’inscription, chaque participant doit valider la case, « j’atteste savoir nager 800 mètres en milieux naturel sans reprise d’appui en tenue de swimrun» attestant sa capacité à nager sur l’épreuve proposée et déchargeant les organisateurs de toutes responsabilités liées au savoir nager.

 Chaque participant doit également présenter une preuve d'identité ou licence lors du retrait des dossards de la course. L’organisation se réserve le droit de refuser l’inscription en cas de doute.

**Articles 5 - Tarifs, dates et clôtures des inscriptions**

Les tarifs d’inscriptions sont de **30€** par équipe sur le S et de **50€** par équipe sur le M.

Le nombre d’inscrits est fixé à 150 équipes en tout.

Les inscriptions seront closes au plus tard 2 jours (le 30/05/2019 à 23h59) avant l’épreuve sauf si les quotas prévus sont atteints avant. Dans les deux cas, Il ne sera alors plus possible de s’inscrire. Pas d'inscription sur place.

**Article 6 - Catégories des concurrents et classements**

Tous les participants du SwimRun sont regroupés en entité de binôme : Hommes, Femmes et Mixtes. Ils doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble.

Le chronométrage s’effectue de la ligne de départ jusqu’au passage de la ligne d’arrivée du second de l’équipe.

 Par épreuve, seront récompensées les trois premières équipes au scratch : Hommes, Femmes et Mixtes, toutes catégories confondues. Il n'y aura pas de classements par catégorie.

**Article 7 - Équipement fourni par l’Organisation**

Avant le départ :

 Chaque concurrent pourra s'il le souhaite déposer ses affaires dans un sac fermé. La consigne sera située à la base de voile.

Une étiquette numérotée à votre dossard, vous sera remise au retrait des dossards. Vous devrez la disposer sur une anse de votre sac, afin qu'il soit facilement identifiable par les bénévoles qui vous les restitueront après l'épreuve (1 sac par équipe).

 Fournie à chaque équipe et à retourner à l’organisation, à l’arrivée : 2 chasubles numérotés et 2 puces de chronométrage.

 Offert par l’organisation à chaque concurrent : 1 bonnet de natation, un sifflet.

**Article 8 - Vérifications du matériel au départ et pendant la course**

Chaque concurrent devra conserver la totalité de son matériel tout au long de la course. Si une équipe ne parvient pas à amener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, elle sera disqualifiée.

Matériel obligatoire par chaque concurrent :

Bonnets de natation de la course, portés obligatoirement sur la tête sur les parties natation, (fournis par l’organisation).

Sifflets.

Combinaisons ou gilet néoprène, 1 par personne, adaptée pour la température de l'eau,

Puces de chronométrage (fournies par l’organisation). Perdue ou non retournée, la puce sera facturée 60€.

 Nul ne pourra prendre le départ, s’il n’est pas doté du matériel obligatoire exigé par l’organisation.

 A Savoir : Selon les conditions météos,

 Cas 1 : En dessous de 16°C, la combinaison sera obligatoire.

Attention, vous ne pourrez pas prendre le départ, si vous ne portez pas de combinaison.

 Cas 2 : Égal ou au-dessus de 16°C, la combinaison sera facultative.

 Cas 3 : Égal ou au-dessus de 24°C, la combinaison sera interdite.

*Matériel conseillé (liste non-exhaustive)*

Paire de plaquettes

Un lien entre les concurrents d’une même équipe est autorisé mais non obligatoire.

Pull boy

*Matériel formellement interdit, sous peine de disqualification.*

Flotteur ou appareillage gonflable supérieur à 100cm x 60cm,

Tuba, Palmes.Tout matériel motorisé.

Le contrôle du matériel obligatoire sera effectué au départ de chaque course, afin de vérifier si chaque concurrent possède l’équipement obligatoire ; Un contrôle inopiné du matériel pourra par ailleurs être effectué par les organisateurs à tout moment de l'épreuve.

**Article 9 - Postes de contrôle / Barrières horaires**

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours, et constituent des sites de pointages obligatoires pour les concurrents.

 Pour la course longue distance, il y a une barrière horaire que les équipes doivent franchir en horaire donné pour continuer la course pour s’engager dans le 4ème tour. Celle-ci sera communiquée aux concurrents lors du briefing d'avant course.

Tout binôme n'ayant pas respecté le tracé prévu par les organisateurs, se verra disqualifiée.

**Article 10 - Abandon**

Tout concurrent qui abandonne doit faire invalider son dossard au point d’arrivé et lui remettre son chasuble et sa puce, afin qu’il soit neutralisé.

A défaut, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement des recherches…) et, d’autre part, les organisateurs se réservent le droit de refuser l’inscription du concurrent pour les éditions ultérieures.

 Le binôme ne pourra continuer seul la course.

ATTENTION : Ne jamais quitter le site de la course sans faire invalider le dossard. Votre absence à la fin de l’épreuve donnerait lieu à des recherches pour vous retrouver et les frais engagés seraient à la charge des concurrents.

**Article 11 - Parcours**

Le parcours de la course est balisé (piquets et rubalises) et doit être suivi dans sa globalité. Dans le cas contraire, l’équipe se verra disqualifiée.

 Les participants ne pourront pas explorer le parcours avant la course, car la base des près du Hem sera encore ouverte au public.

 A tout moment, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours sans préavis.

**Article 12 - Assistance Médicale**

Une équipe médicale multidisciplinaire, mise en place par les organisateurs, sera présente sur le site.

Elle assurera l’assistance médicale des concurrents. Elle pourra aviser sans délai les organisateurs de l’inaptitude du concurrent à continuer l’épreuve.

**Article 13 – Assurance**

Les organisateurs ont souscrit pour la durée des 2 épreuves sportives, un agrément à la F.F.Tri ainsi qu’une assurance en responsabilité Civile à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisateur.

 Chaque membre de l'équipe doit avoir une responsabilité civile valide.

 La responsabilité des organisateurs est dégagée dès abandon, disqualification pour pointage raté, par décision médicale ou autre décision des organisateurs.

**Article 14 - Assistance mise en place par l’organisation pendant l'épreuve**

 Le concurrent pourra bénéficier d’un point de ravitaillement à la fin de chaque tours et à l’arrivée, prévu par les organisateurs.

**Article 15 - Assistance personnelle**

Les concurrents ne pourront recevoir de l’aide de personnes externes à l’organisation, ce qui exclut toute assistance volante, de type lièvre, accompagnateurs, porteurs d'eau. En cas d’assistance extérieure, l’équipe se verra disqualifiée.

**Article 16 - Annulation des épreuves**

En cas de force majeure (intempéries exceptionnelles ou interdiction administrative), l'organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la compétition.

 Le montant des inscriptions ne pourra être remboursé et aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenu à son encontre. Une autre date sera alors proposée.

**Article 17 - Motifs de disqualification**

Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d’une (ou de plusieurs) équipe ne fera l’objet d’aucun recours et d’aucune discussion et la décision sera irréversible.

 Absence de puce de chronométrage et/ou de bonnet de natation et ou chasuble porté pendant la compétition.

Les concurrents ne sont pas autorisés à utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des avantages, (utilisation de matériel interdit (article 9), d'un quelconque moyen de transport durant l’épreuve...)

Absence de plus d'un article de l’équipement obligatoire durant la course.

Non-assistance à un concurrent en difficulté.

Jets de déchets et/ou dégradation des sites par les concurrents.

Non-respect verbal ou gestuel des autres concurrents, bénévoles, spectateurs,…

Refus de se faire examiner par les médecins durant l’épreuve.

État physique d’un concurrent jugé inapte à la poursuite de l’épreuve par avis d’un médecin.

Participants qui ne suivent pas le parcours balisé ou qui omettent de passer par un poste de contrôle.

Le dopage selon l'Organisation mondiale antidopage est interdit. Se soustraire à un contrôle anti-dopage obligatoire. Voir la liste des produits [interdits http://list.wada-ama.org](https://translate.googleusercontent.com/translate_c?depth=1&hl=fr&prev=search&rurl=translate.google.fr&sl=en&sp=nmt4&u=http://list.wada-ama.org/&usg=ALkJrhjXrX7qDF3bzl7fkrOY-DtTir3xaw)

**Article 18 - Réclamations**

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l’affichage complet des résultats provisoires par les organisateurs sur le lieu d’arrivée et feront l’objet d’une décision.

Une réclamation doit contenir les éléments suivants :

Numéro de l’équipe et signature des deux membres

Numéro ou nom de l’équipe contre laquelle est dirigée la protestation.

La raison de la protestation

Si possible le numéro ou nom d’équipes témoins.

Une réclamation ne répondant pas aux critères sera ignorée.

Une fois la décision prise par le jury et en tenant compte des impératifs de la course, celle-ci sera communiquée au plus vite aux équipes concernées.

**Article 19 - Photo, Vidéo et Droits**

 Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l’image durant l’épreuve, comme il renonce à tout recours à l’encontre de l’organisateur et de ses partenaires agréés pour l’utilisation faite de son image.

**Article 20 - Sécurité et Assistance**

Elle est assurée par des postes de contrôle (pointage) et sanitaires (médical), des Secouristes (aquatiques et pédestres), des contrôleurs - Signaleurs...

Les participants sont tenus d'aider en cas d'urgence si l'organisation le demande.

Les équipes sont tenues à leur meilleure capacité d'aider une autre équipe blessée ou malade.

Pour des raisons de sécurité, nous n'autoriserons pas l'encordement sur la première course à pied.

Les deux membres constituant une équipe doivent à tout moment rester près l’un de l’autre avec une distance maximale autorisée sur terre de 50m et de 10m dans l’eau. Il est utile de rappeler que cette épreuve est une course d'équipe avant tout, véhiculant des valeurs d'entraide et de partage.

Un membre de l'organisation de la course pourra arrêter le premier équipier, afin qu'il attende son co-équipier, si la distance entre les deux est jugée trop importante.

*L’équipe organisatrice, Team Go Fast*